



Extrait du Procès-Verbal
ou copie de résolution

MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE

A la séance ordinaire de la municipalité de Fortierville tenue le 5 février 2024 et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes :

Membres du conseil :	Julie Pressé	maire
	Marc Lemay	conseiller
	Michel Fortier	conseiller
	Yannick Pressé	conseiller
	Éric Guillot	conseiller
	Maxime Guillot	conseiller
	James Kingston	conseiller

Et tous formant quorum.

Assiste également à cette séance : Annie Jacques, directrice générale et greffière-trésorière

Directive sur la langue française

ATTENDU l'obligation des municipalités à rédiger une directive sur la langue française et de l'acheminer au ministère de la Langue française avant le 1^{er} décembre 2024;

ATTENDU QUE les employés de la municipalité de Fortierville n'utilisent pas d'autres langues que le français dans l'exercice de leurs tâches;

ATTENDU QUE la municipalité de Fortierville n'entend pas se prévaloir d'exceptions concernant l'utilisation de d'autres langues que le français;

RÉSOLUTION # 055-02-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheminer une directive vierge au ministère de la Langue française. Cette directive sera affichée sur le site internet de la municipalité.

(ADOPTE)

Copie certifiée conforme
Donné à Fortierville, ce 6 février 2024

Annie Jacques, directrice générale et greffière-trésorière